**1ère - HISTOIRE (2), La Révolution française (1789-1799), débats et conflits**

Les monarchies européennes (Autriche, Prusse), inquiètes du sort de la famille royale arrêtée à Varennes et ramenée à Paris, craignent la contagion de la Révolution. Elles sont perçues comme une menace par la Convention qui déclare la guerre le 20 avril 1792. Si **la guerre** a accéléré le processus révolutionnaire, elle a également radicalisé les positions et entrainé **des oppositions et des violences**.

**\* \* \***

 **Les députés Jacobins** prennent la tête de la résistance et font face aux troupes étrangères renforcées par les Français hostiles aux changements. Les Jacobins sont en concurrence avec **le mouvement parisien des sans-culottes**. Dans un contexte de rivalité exacerbée, les foules parisiennes s’opposent à l’attentisme de la Convention, opèrent le 10 août 1792 un **coup d’Etat** que les députés acceptent en décrétant la suspension du roi et accomplissent **des massacres** au début du mois de septembre.

 La victoire des troupes révolutionnaires à Valmy le 20 septembre 1792 entraîne **la proclamation de la République le 21 septembre 1792**. Dans un premier temps, les victoires militaires consacrent l’image d’une nation soudée pour défendre et propager les idées révolutionnaires. Mais très vite, **les députés s’opposent** au sujet des mesures jugées nécessaires par l’effort de guerre. Les députés **Girondins** s’opposent à l’intervention armée des sans-culottes. Les **Montagnards** soutiennent les sans-culottes et apparaissent comme l’incarnation de l’unité nationale radicale. Ils obtiennent que **le roi soit jugé et exécuté le 21 janvier 1793**.

 L’été 1793 s’ouvre sur de multiples guerres, à tous les niveaux et dans tous les espaces. Celles-ci sont classées selon la grille nationale qui oppose **Révolution** à **Contre-Révolution**. Le 2 juin 1793, les sans-culottes parviennent à imposer aux députés Montagnards **l’élimination** d’une partie des Girondins. **Des villes et des départements se soulèvent** contre cette prise du pouvoir indirecte par les sans-culottes. Les marseillais estiment par exemple que leur opposition à l’Ancien Régime dès 1789 leur a donné la légitimité politique que les foules parisiennes qualifiées d’ « anarchistes » ne respectent pas. Ces soulèvements en province, qualifiés de « crime de fédéralisme » entraînent **une répression violente des Montagnards et des sans-culottes au nom du salut public**.

**\***

Face au déferlement de la violence les députés adoptent une politique ambigüe. Ils ne la désavouent pas clairement mais cherchent à la contenir. Ne pouvant disposer d’une force armée équivalente à celle des sans-culottes, **les députés** tentent de les encadrer, voire de les éliminer quand ils le peuvent. Certaines personnalités comme la reine Marie-Antoinette, Olympe de Gouges et Mme Roland sont envoyées à la guillotine pour répondre aux demandes de vengeance des sans-culottes. Mais à l’été 1794, **le Comité de salut public** envoie les meneurs des sans-culottes à l’échafaud. En province, des individus adoptent des pratiques qui relèvent du crime de guerre. C’est le cas, à Nantes, de Jean-Baptiste Carrier. Envoyé en mission pour réprimer l’insurrection royaliste qui s’y déroule, il ordonne ou laisse commettre par ses subordonnés, des exécutions massives.

En mai-juin 1794, **Robespierre** essaie de redonner au pouvoir légal **la maîtrise de la violence** en l’affectant au seul **Tribunal révolutionnaire**. Si la torture est abolie, la mise à mort est banalisée. Des fournées de prisonniers « ennemis du peuple » sont en effet constituées et envoyées à la guillotine. Une conspiration cherchant à montrer que Robespierre est un tyran se noue au sein de la Convention. Robespierre est déclaré hors-la-loi le 8 thermidor, jugé le 9 et exécuté le 10 avec une centaine de ses proches. L’opération est perçue comme une sortie de **la Terreur**. Le mot apparaît à ce moment seulement pour qualifier les évènements de la période 1792 – 1794. Les députés qui viennent de prendre le pouvoir, les **Thermidoriens**, installent un nouveau régime : **le Directoire**. Il obtient le soutient de l’armée et s’impose par la force face aux Montagnards et aux sans-culottes. **Napoléon Bonaparte**, jeune général auréolé de gloire militaire renverse le Directoire par le coup d’Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799).

**\* \* \***

 Les tentatives de 1793-1794 de légiférer pour stabiliser le pays et encadrer la violence ont donc échoué. Les lois promulguées et les institutions créées dans ce contexte particulièrement troublé deviennent, après Thermidor, le symbole même des excès de la Révolution.

© **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019)